

Aménagement des locaux du personnel
dans le hangar des services techniques



COMMUNE DE DOMAZAN

C.C.T.P.

Lot 1

Commune de Domazan
représenté par M. L. DONNET

Maire de Domazan

Maitre d'ouvrage

Christelle Juskiwieski

Maitre d'oeuvre

Yves Lacombe

Coordonnateur de sécurité

Bureau de contrôle

2, avenue des Miougraniers

30390 Domazan

Tel : 04 66 57 03 28

119, bd de la 1^{ère} D.B. 84000 Avignon

Tel : 04 90 87 06 09 port : 06 89 96 90 84

Courriel : juski.archi@sfr.fr

6, rue Claude Bernard 3000 Nîmes

Port : 06 14 05 63 46

En attente de nomination

LOT N° 01 : DEMOLITION, GROS-OEUVRE ET FACADES

GENERALITES

01. OBJET

Le projet, objet du présent C.C.T.P. consiste en la rénovation partielle d'un hangar existant, ainsi qu'à la réalisation de locaux du personnel dans ce même hangar, appartenant et sis sur la commune de Domazan.

02. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux définis dans le cadre du présent C.C.T.P. ont pour objet la réalisation de l'ensemble des travaux de démolition, gros-œuvre et façades, nécessaires à la parfaite réalisation dans les règles de l'Art du projet cité en objet.

03. ETENDUE DES PRESTATIONS

La proposition de l'entrepreneur s'entend compris pendant toute la durée du chantier :

- La fourniture des plans de fabrication et notes de calcul de tous les ouvrages dus au présent lot et leur présentation pour accord au Maître d'œuvre et du bureau de contrôle avant tout début d'exécution.
- La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception,
- La mise hors chantier immédiate des matériaux ou éléments défectueux ou refusés par le Maître d'œuvre
- La protection provisoire contre les chocs des ouvrages du présent lot et des ouvrages des autres lots (menuiseries, vitrages...)
- La protection, le nettoyage et l'entretien des ouvrages jusqu'à la réception,
- La fourniture de fiches techniques, d'échantillons et modèles d'appareillages,
- Le nettoyage de son chantier et l'évacuation de tous les gravois et emballages.
- Toutes pièces et sujétions de fixation et de montage.
- Echafaudages et moyens de levage nécessaires à ses propres travaux.
- Tous dispositifs de calfeutrement et de joints assurant l'étanchéité à l'air et à l'eau.
- Les Dossiers des Ouvrages Exécutés en 3 exemplaires sur support papier et 1 exemplaire sur support informatique.

04. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

04.01 CONTENU DES PRIX

Les prix s'entendent toutes dépenses incluses, en particulier :

- l'installation de chantier,
- les études techniques, les plans d'exécution et de chantier
- la main d'œuvre
- le transport, le déchargement, la mise en place et le raccordement des matériels,
- les études, essais et contrôles
- les assurances
- les frais éventuels de stockage, gardiennage
- l'installation de chantier
- les sujétions dues au travail simultané avec les autres corps d'état.

04.02 ECHANTILLONS - PRESENTATION DU MATERIEL

Le choix du matériel sera arrêté sur présentation d'échantillon par l'entreprise adjudicataire, à soumettre à l'approbation de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

04.03 PRESENTATION DES OFFRES

Les marques et types de matériels indiqués dans le descriptif définissent un critère de qualité, un principe technique ou un parti esthétique. **Les soumissionnaires devront détailler dans leur offre, les produits proposés et joindre les documentations correspondantes.** Aucune modification ne sera admise après la signature du marché, sauf cas de force majeure. Indépendamment du prix global retenu pour établir le marché, tous les soumissionnaires fourniront une décomposition du prix global selon le cadre donné par le quantitatif. Cette décomposition comportera les marques et types de matériel, les quantités et les prix unitaires. Par la remise de son offre, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la totalité des documents du dossier d'appel d'offres, de la situation de la construction envisagée, de la nature des travaux des autres corps d'état et de toutes les difficultés de réalisation. Par la signature du marché, l'entreprise adjudicataire prend l'entière responsabilité de l'installation dans le cadre d'un marché de réalisation. Des variantes au projet de base pourront être proposées. Dans tous les cas, celles-ci seront chiffrées en plus ou en moins-value par rapport à la solution de base.

Il est formellement spécifié que le prix total comprendra implicitement tous les travaux

Aménagement de locaux du personnel dans le hangar du service technique : aout 2017

Maitrise d'ouvrage - Commune de Domazan/ Maitrise d'œuvre - C. Juskiwieski Architecte d.p.l.g.

nécessaires au parfait achèvement des travaux et dans le cadre d'une réalisation conforme aux règles de l'Art et aux normes et règlements en vigueur, ainsi qu'au niveau de performance thermique requis dans le présent document.

04.04 RECONNAISSANCE DES LIEUX

L'adjudicataire du présent lot est reconnu avoir pris connaissance :

- des lieux sur lesquels seront réalisés les travaux ainsi que leurs moyens d'accès
- des conditions de stockage
- des plans d'architecte
- des documents administratifs constituant le dossier de consultation.

Il ne pourra en aucun cas invoquer après la notification de son marché, la méconnaissance de telle ou telle caractéristique des lieux ou accès aux locaux, pour réclamer des suppléments au montant de son marché.

04.05 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est responsable, jusqu'à la réception, de la protection de ses ouvrages, et de tous ceux que l'exécution de ses travaux pourraient détériorer.

L'incidence de ces protections doit être, si nécessaire, intégrée dans chaque prix unitaire.

04.06 ETUDES ET DOCUMENTS TECHNIQUES

Documents du dossier d'appel d'offres

L'ensemble des installations est défini par les plans qui précisent l'implantation du matériel. Les plans et les schémas complètent le CCTP pour définir les prestations du présent lot.

Le soumissionnaire signalera à l'Architecte avant ou avec sa remise de proposition, toutes erreurs ou omissions qu'il aurait pu déceler au cours de la réalisation de son étude.

Dossier d'Exécution- études techniques

L'entrepreneur adjudicataire fera sienne de l'étude du projet et devra procéder dans les plus courts délais, à l'étude du projet de l'architecte, afin de lui faire connaître toutes les objections utiles à la mise au point de détails.

L'entreprise devra fournir un dossier d'exécution complet à l'examen de l'Architecte et du bureau de contrôle et ce, avant toute installation. Ce dossier sera entièrement à sa charge. Il comprendra tous les plans de chantier et calculs réglementaires, complétés par la liste, les fiches techniques et les avis techniques CSTB des matériels prévus pour ses installations. Ce n'est qu'après accord écrit pour la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle que l'entreprise

pourra intervenir.

Les modifications imposées par le bureau de contrôle seront respectées sans donner lieu à un supplément de prix.

Le dossier d'exécution comprendra notamment :

- les plans de réservation,
- les plans d'installation et de fabrication,
- les caractéristiques de tous les matériels mis en œuvre,
- les plans des principaux détails d'exécution

Visa

Le "VISA" du maître d'œuvre est donné pour vérification de la conformité au projet architectural et ne dégage en rien la responsabilité technique de l'entreprise et de son bureau d'étude.

Synthèse

L'entrepreneur du présent lot devra intégrer dans l'établissement de ses plans et de ses détails d'exécution, les caractéristiques des ouvrages des autres corps d'état s'incorporant dans ses ouvrages. Il provoquera auprès des autres intervenants la diffusion des informations qui lui sont nécessaires.

Exécution

Avant toute exécution, l'entrepreneur aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art ; s'il relève des erreurs, ou omissions ou contradictions, il doit les signaler immédiatement au maître d'œuvre par écrit.

Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

En fin de travaux, l'entrepreneur du présent lot établira, suivant les modalités du CCAP, le dossier des ouvrages exécutés, comprenant :

- les plans d'installation, à jour de toutes modifications
- les schémas des installations
- Les caractéristiques des appareils et appareillages installés ainsi que les références des consommables s'y rapportant
- les notices techniques de fonctionnement et d'entretien
- les consignes d'exploitation et de maintenance

Le D.O.E. sera fourni en 3 exemplaires sur support papier et un exemplaire sur support informatique.

04.07 RECEPTION DES INSTALLATIONS, ESSAIS, GARANTIES

Il sera procédé à une vérification contradictoire des installations et à un contrôle de certains

Aménagement de locaux du personnel dans le hangar du service technique : aout 2017

Maitrise d'ouvrage - Commune de Domazan/ Maitrise d'œuvre - C. Juskiwieski Architecte d.p.l.g.

résultats.

L'entreprise disposera d'un délai de 15 jours pour remédier aux défauts éventuelles ou pour mettre son installation en conformité avec les documents du marché ou les règles de l'art. Pendant l'année de parfait achèvement qui suit la réception des ouvrages, l'entreprise devra l'entretien des installations, la garantie des matériels, ainsi que la mise au courant du personnel responsable

0.4.08 COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION SANTE

Il s'agit d'une opération de **niveau III**.

Les entrepreneurs devront donc respecter la réglementation suivant les textes de loi et arrêtés en vigueur en s'appuyant sur les documents établis par le coordonnateur SPS de l'opération.

"Tous les auteurs de l'acte de construire ont l'obligation de mettre en œuvre, au cours de la phase de conception et d'élaboration du projet, ainsi que pendant la réalisation de l'ouvrage, les principes de prévention énoncés à l'article L 230-2 du code du travail."

Chaque entreprise, pour ce qui la concerne, est tenue de prendre en compte les dispositions collectives et individuelles du chantier dans l'élaboration de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

Chaque entreprise devra obligatoirement incorporer dans son offre de prix toutes les prestations relatives à l'application des règles collectives et individuelles relatives à l'hygiène et la sécurité des travailleurs suivant les indications du plan général de coordination et de ses annexes.

04.09 SOUS-TRAITANCE

Toutes les entreprises, devront impérativement déclarer leurs sous-traitants et faire la demande d'accord auprès du Maître d'Ouvrage. Préalablement à leurs interventions sur le chantier, elles auront l'obligation de mettre à jour l'ensemble des pièces administratives nécessaires à l'acte de sous-traitance, sous peine d'exclusion immédiate du chantier.

La sous-traitance de second rang ne sera pas acceptée.

04.10 RÉGLEMENTATION THERMIQUE ET ÉTANCHE'ITE' A' L'AIR

Les travaux et ouvrages sont soumis aux dispositions de la Réglementation Thermique 2007 (élément par élément). A minima, le titulaire du présent lot devra donc justifier de toute disposition rendue indispensable par le respect de cette réglementation.

Néanmoins, les performances thermiques attendues étant nettement supérieures, le titulaire du présent lot devra donc tenir compte de cette exigence, entre autres dans les détails de mise en œuvre relatifs aux ponts thermiques.

Il appartiendra à l'entreprise de veiller à cet aspect pour les prestations la concernant. Elle devra la fourniture et la pose de tout élément complémentaire nécessaires a` l'atteinte de cet objectif.

04.11 COMPTE-PRORATA

Le compteur de chantier sera à la charge du lot n° 03 Electricité.

Le branchement provisoire en eau sera réalisé et mis à disposition durant les travaux par le lot n° 07 VRD.

Le maitre d'ouvrage prendra à sa charge les consommations d'eau et d'électricité, la fourniture et l'entretien des toilettes, ainsi que les installations de chantier complémentaires (mobilier).

Il n'y aura donc pas lieu de créer de compte-prorata.

0.4.12 GARANTIE DE L'ENTREPRISE

Conformément à la loi n° 78.12 du 4 janvier 1978, la période de garantie de bon fonctionnement portera sur une année à compter de la date de réception, y compris les prestations d'entretien permettant à l'entrepreneur d'assurer cette garantie.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

NORMES ET REGLEMENTS

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot seront exécutés en conformité avec les spécifications, les prescriptions des normes françaises et européennes, D.T.U., Euroclasses et règlements techniques relatifs au corps d'état de DEMOLITION/ GROS-OEUVRE/ FACADES et en vigueur à la signature des marchés et notamment, liste non exhaustive

:

Normes

Les normes françaises et européennes (NF et EN) et prescriptions liées aux ATEC :

- NF.EN.1263 : Filets de sécurité – Exigences de sécurité, méthodes d'essais.
- NF.EN.12811.1 et 2 : Equipements temporaires de chantier.
- NF.EN.1004 : Echafaudage de services préfabriqués.
- Norme NF X 10-011 : Résistance des matériaux et essais mécaniques des matériaux – Vocabulaire.
- NF B13 : granulats
- NF B2 : Fibres minérales
- NF P1 : Terrasse, maçonnerie, béton
- NF P12 : Eléments de maçonnerie
- NF P14 : Agglomérés
- NFP15 : Liants
- NF P18 : Bétons, granulats

Le code de la construction et de l'habitation,
D.T.U.

- D.T.U. N° 11.1 Sondages des sols de fondations
- D.T.U. N° 12 Terrassements pour le bâtiment
- D.T.U. N° 13.1 Travaux de fondations superficielles
- DTU 13-3 (NFP 11-213) : Dallages, conception, calcul et exécution
- DTU 13-11 (NFP 13-11) : Fondations superficielles
- DTU 21 (NFP 18-201) de Mars 2004 intégrant la norme NF EN 206-1 : Exécution des travaux en béton
- D.T.U. N° 21-4 Utilisation d'adjuvants pour mortiers et bétons.
- DTU 23-1 (NFP 18-210) : Murs en béton banché
- DTU 26-1 (NFP 15-201) : Enduits aux mortiers de ciment, de chaux et de mélange plâtre et chaux aériennes
- DTU 26-2 (NFP 14-201) : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

- DTU 26-2 / 52-1 (NFP 61-203) : Mise en œuvre de sous couches isolantes sous chape ou dalles flottantes et sous carrelage
- D.T.U. 34.1 Ouvrages de fermeture pour baie libre.

Règles Eurocodes.

Autres textes

Selon les arrêtés et décrets et particulièrement :

- Du 13.12.63 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages
- 65148 du 8.1.85 portant règlement d'administration public concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le bâtiment et les travaux publics
- Selon la loi du 31.12.91 concernant la prévention des risques professionnels.

Règles de calculs

Les règles de calcul seront définies en respectant les textes et réglementations en vigueur.

MORTIERS ET BETONS

Ciment.

Le ciment sera de catégorie et de la classe correspondant à son emploi.

Le ciment employé pour la confection des bétons sera, suivant le cas, du ciment CPA ou CPJ.45, ou du ciment CLK.45 pour les fondations.

Agrégats.

Les agrégats, (sable, gravier, etc..), employés pour la confection du béton, pourront provenir de bancs alluvionnaires en exploitation, mais ne devront en aucun cas contenir d'impuretés pouvant nuire aux propriétés essentielles du béton, (résistance, imperméabilité, etc...) ou susceptibles d'altérer les armatures.

Il ne sera employé que du sable de rivière lavé et dépourvu d'argile.

Pour la confection des bétons, le gravillon sera par principe un produit de dragage.

Aciers.

Aciers ronds lisses.

- Fe E 24. Norme A.35 015. Limite d'élasticité 24 kg au mm² minimum.

Aciers haute adhérence.

- Fe E 40. Norme A.35 016. Limite d'élasticité 42 kg au mm² minimum.

Treillis soudé.

- Fe E 50. Limite d'élasticité 52 kg au mm² minimum pour 0<6.

Des essais de traction et de pliage pourront être exigés. Les armatures devront être exemptées de pailles, crique, strie, gerçure et soufflure, elles devront être parfaitement propres sans aucune trace de peinture, de graisse, de terre, etc...

LIAISON ET COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

LIMITES DES PRESTATIONS

Pour mémoire, il est implicite que l'entrepreneur a pris connaissance de la totalité des pièces constituant le dossier.

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec les autres corps d'état et notamment avec les titulaires des lots n° 02 Ossature bois et n° 04 Plomberie.

Avec le lot n° 02 Ossature bois, coordination à prévoir pour la communication des descentes de charges, les cotes et les détails d'exécution des ouvertures en sous-œuvre, ainsi que pour la réception du dallage.

Avec le lot n° 04 Plomberie, coordination à prévoir pour mise à disposition de l'échafaudage pour pose des gouttières, canalisations de réseaux à poser en tranchées et sous dallage.

Avec le lot n° 05 Menuiseries aluminium :

Les titulaires du présent lot et du lot n° 05 Menuiseries aluminium devront arrêter en commun les cotes, ainsi que les détails d'exécution de pose des ouvrages de menuiseries extérieures de la façade sud. Les détails et plans d'exécution seront fournis par le lot n° 05, et devront faire l'objet d'une coordination avec le lot n° 02.

Avec le lot n° 07 VRD, coordination à prévoir pour la mise en œuvre du dallage de renforcement au-dessus du passage de réseaux.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

A la charge du présent lot :

- Installation de chantier
- Réalisation, remblai et finition de tranchées intérieures pour alimentation en eau potable et évacuation des eaux vannes,
- Réalisation d'un dallage sur terre-plein en soubassement d'une construction en ossature bois,
- Création d'ouvertures en sous-œuvre,
- Réfection et enduit des façades
- Enlèvement de ses gravats provenant de ses travaux.
- Nettoyages consécutifs aux travaux de l'entreprise et enlèvement des gravois correspondants,
- Réparation des dommages causés aux installations sur des travaux des autres corps d'état.

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre, tous les matériels nécessaires à la réalisation et ne pourra invoquer ultérieurement une omission du dossier pour éviter de réaliser tout détail d'ouvrage.

01. INSTALLATION DE CHANTIER

01.01 Panneau de chantier

Fourniture et mise en place d'un panneau de chantier de dimensions standards, sur emplacement indiqué par le maître d'Ouvrage.

01.02 Amenée du matériel, aires de stockage et repliement

Les matériaux en attente de mise en œuvre devront être protégés.

Les produits des démolitions et des déposes seront prioritairement évacués directement par camions ; dans le cas contraire, ils seront stockés dans des bennes à déchets ou sur des aires appropriées. Dans tous les cas, ils devront être conditionnés de telle façon qu'ils ne donnent lieu à aucune dispersion dans l'environnement (bâchage si nécessaire).

01.03 Branchements et consommations

Sans objet

02. DEMOLITIONS

02.01. Démolition de dallage existant, compris découpe des aciers si nécessaire, ép. 230 mm
Quantités : 23,5 m² Localisation : hangar pour réalisation du local du personnel

02.02 Démolition d'agglomérés de béton (1 rang) pour réalisation du chaînage béton prévu en 01.05
Quantités : 7,50 ml. Localisation : local phytosanitaire

02.03 Démolition de plafond bois
Quantités : 13,75 m² Localisation : local phytosanitaire

03. TRANCHEES ET REGARDS INTERIEURS

Pour réseau d'évacuation des eaux usées et eaux vannes, et alimentation en eau potable, depuis la sortie sous le dallage du local technique jusqu'à 1 mètre à l'extérieur.

03.01 Fouilles en tranchées pour réseaux

La prestation comprend :

- sciage du dallage existant,
- terrassement de la tranchée dans dallage existant par tous moyens adaptés, manuels ou mécaniques,
- percement en infra structure du mur de façade,
- remblais de toutes natures et compactage soigné, après mise en place des fourreaux et/ou canalisations à la charge du titulaire du lot plomberie, posé sur lit de sable et enrobé de sable
- évacuation des terres excédentaires
- reprise du dallage avec fourniture et mise en œuvre de béton armé de treillis soudé adapté avec vibrage et réglages de niveau, épaisseur minimale déterminée en fonction des surcharges, compris joints de retrait et d'isolement selon réglementation, avec ensemble des dispositifs constructifs assurant le liaisonnement des reprises de dallage avec le dallage existant.

Le compactage se fera au fur et à mesure du réglage des couches successives de remblai, par couche maximale de 0,30 à chaque compactage. L'entreprise assurera la totale responsabilité des tassements éventuels et devra en assurer la réfection pendant toute la durée de la période de garantie.

Quantités : 6,00 ml.

03.02 Regards intérieurs

Aménagement de locaux du personnel dans le hangar du service technique : aout 2017
Maitrise d'ouvrage - Commune de Domazan/ Maitrise d'œuvre - C. Juskiwieski Architecte d.p.l.g.

Réalisation de regards de visite en béton, type chaussée à trafic modéré, 400 x 400 min., tampon en fonte série légère.

La prestation comprend :

- forme en sablon ou fondation pour assise du regard
- mise en place du regard préfabriqué de dimensions 400 x 400 avec tampon en fonte série légère, affleurement parfait du tampon par rapport au niveau du sol fini.
- toutes sujétions de percement et de scellement des embouts de canalisations
- remblai périphérique et réglage des terres excédentaires.

Quantités : 2 U.

04. DALLAGE SUR TERRE-PLEIN

Pour réalisation du dallage venant supporter la structure bois (parois et plancher haut) du local créé.

Généralités

L'entrepreneur s'engage dans sa proposition de prix à effectuer la réalisation complète et parfaite des ouvrages présentés dans ce document.

Seront notamment prévues les tâches et travaux suivants :

Réception de la plate-forme avec l'entreprise chargée de son exécution, l'entreprise en charge du lot n° 02 Ossature bois, un représentant du maître d'Ouvrage et le maître d'œuvre.

04.01. Fouilles en tranchées pour fondations

La prestation comprend :

- sciage du dallage existant,
- terrassement de la tranchée dans dallage existant par tous moyens adaptés, manuels ou mécaniques, y compris chargement et mise en dépôt dans l'enceinte du chantier,
- dressage des parois, compactage soigné des fouilles

04.02 Béton armé pour semelles filantes

Fourniture et mise en œuvre par tous moyens adaptés de béton pour béton armé en infrastructure, sur forme de propreté ou remplissage en béton ordinaire d'un autre poste, de section adaptée aux contraintes.

Les armatures et le coffrage éventuellement repris par ailleurs, y compris pertes et toutes manutentions.

Compris Aciers d'armatures

Fourniture et mise en place d'aciers H.A. ou doux, tous diamètres y compris ligatures, chutes et

Aménagement de locaux du personnel dans le hangar du service technique : aout 2017

Maitrise d'ouvrage - Commune de Domazan/ Maitrise d'œuvre - C. Juskiwieski Architecte d.p.l.g.

tous façonnages.

Conformes aux normes NF A 35015 et 35016 ou un Avis Technique.

04.03 Dallage finition quartzée (épaisseur 130 mm. min.)

La prestation comprend :

- Forme en tout-venant sous dallage et réglage soigné de la plateforme avec compactage, avec terrassements en masse des fonds de fouilles, avec évacuation des matériaux, apport de grave non traitée 0/31.5 en blocage sous dallage réglé de niveau et compacté en fonction des nécessités du projet et de la portance du sol.

- Fourniture et mise en place sous la totalité de la surface de panneaux de mousse de polystyrène extrudé à bord feuilluré, compris coupes soignées et réglages de niveaux, sous une forme en grain de riz de 0,03 m. d'épaisseur environ pour passage des gaines électriques et tubes d'alimentation.

Epaisseur 100 mm., performance thermique minimum, $R \geq 2,65 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

Classement I5 S1 O2 L2, type ou équivalent.

- Fourniture et mise en place d'un film polyéthylène posé sur lit de sable. Il sera prévu un recouvrement des lés de 20 cm. minimum et relevés périphériques jusqu'à l'arase supérieure du dallage, qualité minimale épaisseur 200 microns.

- Fourniture et mise en œuvre de béton armé de treillis soudé adapté avec vibrage et réglage de niveau au laser, talochage de la surface à la truelle mécanique, incorporation d'un durcisseur de surface type quartz gris français et lissage à la truelle, épaisseur minimale 0,13 m

Compris coffrage en périphérie, coffrage perdu si nécessaire

Compris joints de retrait et d'isolement selon réglementation et après approbation du maître d'œuvre ;

Compris toutes sujétions pour forme de pente et réservation pour siphon de sol ;

Compris réservation pour réseaux eaux vannes, eaux usées et eau potable, tuyaux et canalisations fournis et posés par le titulaire du lot plomberie

Compris enduit taloché sur parois verticales destinées à rester apparentes.

- Traitement du support par application d'un bouche-pores et d'une cire appropriée.

Dimensions : 0,34 (h. fini) x 9,90 m. x 4,45 m.

05. DALLAGE EXTERIEUR**05.01** Forme en tout-venant sous dallage

La prestation consiste au nettoyage et réglage soigné de la plateforme avec compactage, avec terrassements en masse des fonds de fouilles avec évacuation des matériaux, apport de grave non traitée 0/31.5 en blocage sous dallages, soigneusement réglés de niveau et compacté épaisseur minimale déterminée en fonction des nécessités, du projet et de la portance du sol.

Localisation : entrée est du hangar, pour protection des réseaux enterrés

05.02 Dallage béton finition balayée (épaisseur min.20 cm)

Réalisation d'un dallage complet en béton armé comportant :

- Fourniture et mise en œuvre de béton armé de treillis soudés adapté avec vibrage et réglage de niveau, épaisseur minimale déterminée en fonction des surcharges, compris joints de retrait et d'isolement selon réglementation, compris forme de pente.
- Fourniture et mise en place sous le béton du dallage d'un film en polyéthylène pose sur un lit de sable. Il sera prévu un recouvrement des lés de 20 cm minimum et le relevé périphérique contre les élévations. Qualité minimale demandée AL de polyane, épaisseur 200 microns.
- Réalisation de coffrage si besoin
- Aspect de finition : balayée.

Localisation : entrée est du hangar, concerne le dallage à réaliser sur la forme en tout-venant définie ci-avant.

Dimensions : 5,00 m. x 2,00 m.

06. OUVERTURES EN SOUS-OEUVRE

Généralités

Exécution par tous moyens adaptés dans l'embaras des étais aux dimensions forfaitaires des plans en tenant compte des encombrements des linteaux, appuis et jambages neufs d'un autre poste, des ouvrages projetés.

- Linteaux en sous œuvre

Béton, y compris coffrage et armatures pour linteaux en sous œuvre

Création de linteaux ou arrière linteaux de baie neuve, en sous œuvre dans des ouvrages de faible importance et (ou) peu chargés.

Exécution en sous œuvre comportant coffrage ordinaire avec soin étalement + feuillures.

- Jambages en béton

Création de jambage de baies neuves en sous œuvre au profil des plans et formant support des linteaux au béton.

Mise en œuvre dans l'embaras des étais aux seaux, pelles et truelles avec pertes et calages soignés, armatures soignées selon nécessité dues à ce poste.

Coffrage pour jambages

Coffrage ordinaire au profil nécessité par les plans d'exécution du dossier avec feuillures, fruits et toutes façons annexes.

Exécution dans l'embaras des étais compris étaielements.

06.01 Ouvertures en sous-œuvre pour modification d'ouvertures

La prestation comprend :

- Démolition en sous-œuvre pour agrandissement du percement, compris étaielement, ...
- Jambages en béton, dimensions adaptées
- Enduit de dressage au mortier à deux couches (accrochage + dressage) en tableaux et soffites.

Localisation : Local phytosanitaire, pour la porte F.P. en 09.01

Dimensions initiales/ finales : env. 0,70 x 2,00/0,91 x 2,00

06.02 Ouvertures en sous-œuvre pour création d'ouvertures

La prestation comprend :

- Démolition en sous-œuvre pour création de baies, compris étaielement, ...
- Linteau et jambages en béton, dimensions adaptées
- Façon d'appuis de baies en béton lissé sans saillie intérieure
- Enduit de dressage au mortier à deux couches (accrochage + dressage) en tableaux et soffites

Localisation : Local du personnel, pièce commune

Dimensions : 0,60 x 1,15 (h), 2 U.

06.03 Ouvertures en sous-œuvre pour création d'ouvertures

Id. 06.02.

Localisation : Local du personnel, vestiaire et salle de bain

Dimensions : 0,40 x 0,40 (h), 2 U.

06.04 Ouvertures en sous-œuvre pour création d'ouvertures

La prestation comprend :

- Démolition en sous-œuvre pour création de baies, compris étaielement, ...
- Linteau et jambages en béton, dimensions adaptées
- Façon d'appuis de baies en béton lissé sans saillie intérieure
- Enduit de dressage au mortier à deux couches (accrochage + dressage) en tableaux et

soffites.

Localisation : Hangar, atelier

Dimensions : 0,60 x 1,15 (h), 2 U.

07. MACONNERIE

07.01 Emmarchement

Façon d'emmarchements en béton dosé à 350kg. /m³, avec coffrage ordinaire de la contre-marche et des joues et réglage de la face supérieure.

Finition lissée sur la marche, bord arrondi au fer et enduit taloché en contre-marche.

07.02 Chainage

Chainage sur mur en agglomérés de béton de 17,5 cm., béton dosé à 350kg. /m³, y compris empochements, aciers et coffrages.

Quantités : 7,50 ml Localisation : local phytosanitaire

07.03 Percements

Percements pour ventilation primaire et PAC, y compris fourniture, pose et scellement de grilles anti-rongeurs, diamètres adaptés à faire valider par le titulaire du lot n° 03 Plomberie, chauffage et zinguerie.

Localisation : façade sud du hangar

Quantités : 2 U.

08. SERRURERIE

08.01 Grilles de défense pour châssis 0,60 x 1,15

Fourniture, pose et scellement chimique de grilles de défense composées de 2 fers plats horizontaux de 8 mm. environ, barreaudage vertical en fers ronds d'env. 20 mm. de diamètre, compris finition anti-rouille.

Localisation : Local du personnel, pièce commune

Dimensions : 0,60 x 1,15 (h), 2 U.

Localisation : Hangar, atelier

Dimensions : 0,60 x 1,15 (h), 2 U.

08.02 Grilles de défense pour châssis 0,40 x 0,40

Fourniture, pose et scellement chimique de grilles de défense composées d'un fer plat horizontal de 8 mm. environ, compris finition anti-rouille.

Localisation : Local du personnel, vestiaire et salle de bain

Dimensions : 0,40 x 0,40 (h), 2 U.

09. DIVERS

09.01 Menuiserie métallique

Fourniture, pose et scellement d'un bloc-porte de cave

Constitution

- Huisserie : Tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 15/10, bâti à sceller ou à visser en tunnel
- Vantail : Épaisseur 42 mm., parements en tôle d'acier galvanisée d'épaisseur 75/100
- Finition : Lisse, pré-peinte
- Ferrage : 3 paumelles de 130
- Serrurerie : Serrure à 3 points à mortaiser

Localisation : Local phytosanitaire, dans l'ouverture préalablement modifiée en 06.01Dimensions : 0,83 x h. existant**09.02** Fourniture, pose et scellement d'un arceau de protection à 2 pieds, tube galvanisé ø 60 mm. min.Localisation : hangar, angle nord-est du local crééDimensions : 500 mm. ≤ h. ≤ 700 mm.**10.** FACADES**10.01** Echafaudages sur pieds et moyens de levage

Fourniture et mise en place d'un échafaudage métallique d'une hauteur supérieur à 3 mètres, assemblé par emboîtement avec toutes protections réglementaires telles que plinthes, garde-corps, escaliers, bâches ou filets de protection verticaux, filets de protection pare-gravois en partie basse, ..., et toute disposition nécessaire pour assurer la protection du personnel de l'entreprise en accord avec le SPS.

Nota : L'échafaudage devra être mis à la disposition du titulaire du lot Plomberie/ Chauffage pour la pose des gouttières pendantes.

Localisation : façades nord, sud, est et ouest**10.02** Enduits

Réalisation d'un enduit traditionnel à la chaux hydraulique sur agglomérés de béton, de marque Weber & Broutin ou équivalent, compris grillage, pontage et toutes sujétions pour passage au droit des changements de matériaux (ailes des poteaux métalliques), compris imperméabilisation des pieds de façade et fondations si possible.

Les quantités sont calculées, vide pour plein, hormis les portes du hangar. La réalisation des tableaux non recouverts est donc comprise dans les prix fournis par l'entreprise.

Le maître d'ouvrage pourra exiger la réalisation de deux échantillons d'enduit de finition de dimensions 500 mm x 500 mm., de teintes identiques aux teintes choisies parmi les teintes des Ets W&B ci-dessous référencées :

304 Ocre doré 297 Ocre chaud
086 Ocre rosé 232 Mordoré.

10.02. 01 Préparation des supports

La prestation comprend :

- Buchage des saillies d'agglomérés à bancher (pignon ouest)
- Découpage des conduits émergents au nu de façade (pignon ouest)
- Rebouchages divers, compris sur arêtes d'angle
- Finition en partie sommitale, arase si nécessaire.

Localisation : façades nord, sud, est et ouest

10.02. 02 Enduit et finition

- Gobetis et dégrossis sur maçonneries à nu
- Corps d'enduit dressé à la règle, compris mise en œuvre de grillage, treillis, pontage au droit des changements de matériaux (ailes des poteaux métalliques)
- Couche de finition grattée fin, teintes selon souhait du maître d'ouvrage.

Localisation : façades nord, sud, est et ouest

Quantités : 333 m²

10.02. 03 Imperméabilisation

Enduit d'imperméabilisation liquide en pieds de façade, type Igol fondation des Ets Sika ou équivalent.